

## FETE DE LA MUSIQUE Fiche d'inscription (à déposer au service animations)

<u>Prénom Nom:</u>	
Représentant (groupe, café, associati	<u>on) :</u>
Adresse complète :	
<u>Téléphone(s):</u>	
Mail (obligatoire)	@
<u>Vos demandes techniques :</u>	
☐ Podium : dimensions :	lieu précis :
☐ Alimentation électrique (précisez ampérage) :	
☐ Barrières (en mètres linéaires) :	
☐ Arrêté de stationnement (lieu et horaires précis de début et fin) :	
☐ Arrêté de circulation (lieu et horaires précis de début et fin) :	
□ Divers :	
<ul> <li>□ Votre programmation :</li> <li>- Horaires :</li> <li>- Horaires :</li> <li>- Horaires :</li> <li>- Horaires :</li> <li>(joindre photos)</li> </ul>	Groupe: Groupe: Groupe: Groupe:
Un mail confirmant les moyens mis à disposition vous sera ensuite envoyé.	
Communication	
□ Nombre de tracts souhaités :	



## FETE DE LA MUSIQUE Modalités d'inscription 2015

(à conserver)

La prochaine Fête de la Musique se déroulera le dimanche 21 juin 2015.

Les demandes techniques sont à déposer auprès de la Ville de Bar-le-Duc à l'aide de la fiche d'inscription.

La Ville dispose de podiums modulables, de barrières urbaines et de la faculté, dans la mesure du possible, de prendre des arrêtés de stationnement et de circulation. Selon les lieux, une alimentation électrique peut être mise à disposition. Aucun mobilier ne sera fourni.

Un mail confirmant les moyens mis à votre disposition sera envoyé sur l'adresse que vous avez indiquée.

Votre programmation sera à envoyer à <u>animations@barleduc.fr</u> avant le 21 mai 2015, délai de rigueur.

Devront figurer à minima : Noms des groupes ou artistes, horaires de passages et styles. Une présentation succincte (5 lignes maximum) et une photographie sont les bienvenues.

Pour toute demande supplémentaire ou précision, le service Animations est à votre disposition.

Critères attribution de moyens :

- Demande faite dans les délais
- Programmation ou partenariat avec Ville / CIM
- Actions d'animations culturelles régulières hors FDLM
- Programmation communiquée
- Difficultés techniques
- Durée de la prestation